

ARRETE MUNICIPAL



Le Maire de Marcoing,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment ses articles R.36, R37-1, et R.225 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Considérant la demande en date du 27 août 2024 émanant de l'entreprise **ENSIO SAS représentée par Mme LOCQUET Jennifer, TSA 70011 chez Sogelink- à 69134 DARDILLY CEDEX** afin de réaliser la pose d'appui TELECOM ;

Considérant que les travaux nécessitent des conditions de sécurité pour le bon fonctionnement de ce chantier ;

**Pose appui TELECOM**

Arrêté N° 2024-74  
VOIRIE

**Article 1 :** La circulation sera restreinte et le stationnement interdit à compter du 11 septembre jusqu'au 10 octobre 2024, pendant la réalisation des travaux de pose d'appui TELECOM rue de Villers-Plouich.

**Article 2 :** Les restrictions appliquées seront les suivantes : **Interdiction de stationner et vitesse limitée à 30 kms durant toute la durée des travaux. Itinéraire de déviation : empiètement 20 ml de part et d'autre.**

**Article 3 :** Les différentes restrictions de circulation seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux adéquats. L'entreprise ENSIO SAS assurera la pose et l'entretien des panneaux de signalisation ainsi que le nettoyage de la chaussée en fin de chantier.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcoing,
- aux riverains,
- à l'entreprise ENSIO SAS représentée par Mme LOCQUET Jennifer

Fait à Marcoing, le 27 août 2024,

Le Maire,  
  
Jean-Claude GUNET.  
